

ACTES DES TREIZIEMES RENCONTRES DES MAISONS D'ÉCRIVAIN

Bourges
21, 22 et 23 novembre 2014

Auteurs en revue, revues d'auteur

samedi 22 novembre 2014

MATINÉE

J.C. Ragot :

Bonjour à tous et à toutes. Très heureux de vous retrouver pour cette deuxième journée de Rencontres de Bourges et Noirlac. Je dois excuser Paul Fournier qui est directeur de ce beau lieu, parce qu'il a des petites problèmes familiaux ce matin. Il m'a chargé de vous dire combien il était heureux de nous accueillir pour la troisième fois à l'abbaye de Noirlac. Je vous rappelle qu'il s'agit ici d'un centre culturel de rencontre. Ces centres ont été créés à l'initiative de Jacques Rigaud lorsqu'il était directeur de cabinet de Duhamel, ministre de la Culture et l'idée de Jacques Rigaud était de remettre des patrimoines en déshérence dans la vie en repartant de la création. Autrement dit, de se servir de lieux patrimoniaux pour leur redonner vie à travers des activités d'aujourd'hui, chaque établissement ayant un positionnement précis et réfléchi. C'est dans ce cadre que ce centre culturel de rencontre a été créé autour de la thématique des écritures, ce qui nous va évidemment très bien. Ecriture au sens large, pas seulement littéraire mais de tous genres. Donc merci à Paul Fournier de nous accueillir. Je précise qu'il nous prête ce lieu qui d'habitude est loué et je le remercie également pour son soutien financier. Nous pourrions en fin de matinée prendre un moment pour visiter l'abbaye.

Ensuite je voulais vous dire quelques mots "protocolaires". Tout d'abord je n'ai pas eu le temps hier de remercier Jean-François Goussard, notre président d'honneur, de sa présence. Je voulais donc le faire et lui dire toute notre amitié et notre fidélité. Nous étions hier dans les salons d'honneur de la mairie de Bourges où tu as été décoré, je l'ai signalé. Ensuite nous avons invité Aurélie Filippetti, qui est partie. Nous avons évidemment invité Fleur Pellerin, dont "l'emploi du temps ne permettait pas..." etc. En revanche, nous avons invité Nicolas Georges, directeur du Service du Livre et de la Lecture qui lui nous a fait une lettre plus encourageante. Il n'est pas libre le 21 novembre mais explique : "Vous savez le soutien du ministère de la Culture aux actions menées par la Fédération pour promouvoir, animer et développer le réseau des maisons d'écrivain et des patrimoines littéraires de notre pays. Je tiens à vous assurer que mes services en particulier suivent avec intérêt ses efforts et initiatives menées

en accord avec le Ministère. Je souhaite un succès aux Rencontres, etc.". Ensuite le représentant de l'Etat en région, la directrice régionale des Affaires culturelles, Madame Sylvie Le Clech, nous dit qu'elle est malheureusement indisponible.

Deux autres informations pour terminer.

Vous avez peut être reçu, en tout cas ceux d'entre vous qui gèrent une maison d'écrivain ayant ou pas des activités artistiques et culturelles, une enquête réalisée en partenariat avec le Ministère et l'Université de Bordeaux pour évaluer les pratiques en matière d'activités artistiques et culturelles dans les domaines scolaires, périscolaires, extrascolaires. On ne dispose pas vraiment d'informations sérieuses dans notre secteur. Donc on a prévu un questionnaire en ligne qu'on vous a adressé il y a peu de temps. On a déjà une quinzaine de réponses. Soyez aimables de ne pas mettre le mail à la poubelle. Si vous faites peu de choses dans ce domaine, ça va vous prendre 10 minutes. Si vous faites beaucoup, vous mettrez à peine 20 minutes pour répondre au questionnaire. Du coup n'hésitez pas à le faire. ! On aimerait, en l'envoyant à 120 adhérents, dépasser les 50% de taux de réponse. On vous relancera par téléphone, mais si on pouvait l'éviter ce serait bien....Je compte sur vous.

Et enfin je vous rappelle que notre prochain rendez-vous sera les journées d'étude et l'assemblée générale annuelles, qui ont lieu en 2015 en Franche-Comté. Le thème de ces journées sera justement l'éducation artistique et culturelle. Nous n'aurons pas que la présentation des résultats de l'étude. Nous organiserons une série d'ateliers d'échange de pratiques entre ceux qui sont déjà bien avancés et ceux qui voudraient s'y mettre. On se retrouvera à Besançon, à la Maison natale de Victor Hugo, et nous irons aussi à Montbéliard avec des visites autour d'André Beucler. Nous irons voir le musée Louis Pergaud à Belmont et puis, pour la partie optionnelle, nous avons dans les parages le musée Gustave Courbet à Ornans. Et la Saline d'Arc-et-Senans, deux lieux tout à fait intéressants et différents qu'on pourra aller visiter le samedi. Notez bien les dates : 9, 10 et 11 avril, direction la Franche-Comté !

Je passe la parole à Jacques pour la deuxième journée de nos travaux.

J. Mény :

Merci Jean Claude.

Je vais reprendre le programme parce qu'il y a encore quelques petites modifications. Nous allons commencer par une intervention de Patricia Sustrac sur la question des droits d'auteur, domaine sur lequel je crois nous avons beaucoup à faire, à apprendre, à connaître et à pratiquer dans nos publications. Ensuite Patrice Aoust interviendra sur le graphisme, la fabrication, la présentation des publications. Il a travaillé sur un certain nombre de nos publications que je lui ai communiquées et il vous fera part de ses observations et éventuellement de certains conseils sur des logiciels... Sylvie Tournadre, des Editions Calliopées, vous prie de l'excuser car son état de santé l'empêche de nous rejoindre. Pour l'essentiel ce qu'elle avait à nous dire tient dans l'entretien que j'ai eu avec elle et que j'ai publié dans le bulletin. C'était intéressant dans la mesure où c'est une éditrice spécialisée dans l'édition de cahiers consacrés à des auteurs en partenariat avec des associations qui s'exprime. Ensuite nous aurons une brève intervention de David Michon qui est professeur en classes prépa à Lyon et qui va soutenir une thèse en 2015 sur les commémorations flaubertiennes de 1881 à aujourd'hui. Il est membre des Amis de Flaubert et Maupassant et donc a travaillé sur une association d'amis d'auteurs.

La deuxième partie de l'après-midi sera conforme à ce que nous avons dit hier.

Arnaud Dhermy, Gallica BNF, interviendra en premier. Puis nous aurons une petite présentation des blogs de Mikaël Lugan, *Les Revues d'Amis*. Et ensuite les interventions, modérées par Gérard Martin, de Colette Puyngè-Batard et Robert Tranchida, avant l'arrivée de notre ami Bernhard Lauer du Musée des Frères Grimm de Kassel. J'ajoute, comme je vous l'ai dit hier, qu'il y aura trois quart d'heure de débat et d'expression libre.

Patricia, c'est à toi.

Table ronde n°3

(Modérateur : Patricia Sustrac)

Financer, éditer, diffuser

Quelques notions du code de la propriété littéraire

Patricia Sustrac
Présidente des Amis de Max Jacob

Une association d'amis d'auteur fonctionne dans un univers juridique et économique qu'elle ne peut ignorer. En tant qu'éditrice, elle contractualise des engagements avec des auteurs (écrivains, chercheurs, photographes, illustrateurs...), en tant qu'utilisatrice de l'œuvre de l'auteur qu'elle défend, elle règle des droits afférents à sa protection juridique.

Je n'aborderai ici que quelques éléments qui permettent de balayer des notions de base de la publication d'une revue. Toutes nos associations doivent se munir du *Code de la propriété littéraire et artistiques et droits voisins* (Claude Colombet, éd. Dalloz). Cet ouvrage donne de nombreux exemples de jurisprudence qui rendent les explications très claires : il est une bible de chevet. Je précise que notre Fédération a proposé une journée de formation à la propriété intellectuelle à la Médiathèque de Bourges ouverte à nos membres et au personnel de la Médiathèque.

Quelques éléments

- le droit de la propriété intellectuelle est de 70 ans à compter du 1^{er} janvier qui suit le décès de l'auteur¹.
- la Cour de cassation n'a pas statué sur la prolongation des 30 années supplémentaires liées à l'élévation du défunt au titre de "Mort pour la France". Notons que ce délai n'est aujourd'hui contesté par aucun éditeur et en l'absence de décision est appliqué *stricto sensu*.
Exemple : Max Jacob est mort le 5 mars 1944, il est placé "sous droit" à partir du 1^{er} janvier 1945. Élevé en 1960 au rang de "poète mort pour la France", il bénéficie d'une prolongation de 30 ans soit une couverture juridique jusqu'en 2045.
- le droit de la propriété intellectuelle est de nature hybride. Il est constitué :
 - a) d'un droit moral** qui est perpétuel, incessible, insaisissable, et imprescriptible. L'une des caractéristiques qui découlent de cette disposition est le droit de divulgation ou accord à la communication et à l'exploitation de l'œuvre. Attention : seuls l'auteur ou ses ayants droit peuvent autoriser la communication et l'exploitation (mais seul l'auteur peut faire, et c'est d'évidence, usage de son droit de retrait).
 - b) d'un droit patrimonial** qui donne lieu à une exploitation financière. Parmi les caractéristiques de ce droit patrimonial, je m'attacherai dans mon intervention à évoquer le droit de représentation : un auteur ou ses ayants droit perçoivent des droits qui sont, le plus souvent de nos jours, collectés par des représentants : SACEM, ADAGP.... Un auteur ou ses

¹ Sur la notion d'auteur, lire FOUCAULT Michel, *Qu'est-ce qu'un auteur ?*, Dis et écrits 1, Gallimard, 2010.

ayants droit n'ont pas obligation d'adhérer à ces organismes et peuvent gérer directement leur œuvre (dans ce cas les contrats de cession sont des négociations au cas par cas), mais force est de reconnaître que de nos jours, la variété et la multiplicité des supports de publication peuvent porter préjudice à un auteur ou ses représentants. Seules de grosses sociétés peuvent "surveiller" et faire respecter les droits des auteurs.

Retenons qu'exploiter une œuvre sans accord de l'auteur ou de ses ayants droit relève de la contrefaçon et entraîne des sanctions. Il est donc important de constituer un dossier de recherche de droits qui démontre sa bonne foi (garder les courriers et les réponses).

L'édition d'une publication

En tant qu'éditeur, l'association d'amis d'auteur se doit d'établir un contrat de cession :

- avec l'auteur qu'elle invite à se joindre à sa publication même si sa contribution est gratuite,
- avec les ayants droit de l'auteur si elle édite un texte inédit ou pas, des poèmes, une œuvre graphique, de la correspondance...

Ce contrat de cession peut être obtenu sur le site de la Société des Gens de Lettres qui propose des contrats-type. Ce contrat de cession doit viser :

- le nom de l'auteur et son pseudonyme,
- le titre exact de l'article ou des légendes des photos ou de l'illustration (avec toutes les précisions d'usage sur la reproduction des dimensions..),
- la nature de la reproduction : payante, gracieuse,
- le type de support de la publication, la période de publication,
- le type de support pour lequel l'auteur autorise à titre gracieux ou payant la reproduction (internet, la revue papier...),
- la durée autorisée de la publication, qui vise de fait l'exclusivité ou non (ce qui permettra à l'auteur de pouvoir reprendre son article et de l'augmenter pour le publier dans une autre revue par exemple),
- le crédit qui figurera sur la publication : ©,
- la mention des droits éventuels réglés par l'éditeur aux différentes caisses de représentations des auteurs (ADAGP...), en particulier pour les illustrateurs, les dessinateurs, les graphistes, les photographes qui peuvent vous accorder gracieusement une utilisation (c'est-à-dire vous céder leur part patrimoniale). Mais s'ils sont représentés par une caisse, l'utilisation de l'œuvre sera à déclarer et il faudra payer.

Cette relation transactionnelle est fondamentale, elle assure l'éditeur de pouvoir jouir tranquillement de ses droits de publication, garantit aux auteurs qui travaillent pour vous une transparence et un respect de leur travail, établit des relations de confiance avec les ayants droit.

Il est d'évidence qu'une association d'amis d'auteur doit avoir avec un auteur ou ses ayants droit des relations de confiance et de respect. Si rien ne peut se faire sans l'accord de l'auteur et/ou de ses ayants droit, il importe de conduire ensemble une stratégie d'intelligence qui organise la réception et la diffusion de l'œuvre.

Les sociétés de perceptions de droit

Les secteurs marchands de la culture sont représentés par différentes caisses de répartition avec lesquelles l'auteur ou ses ayants droit ont contractualisé la nature des œuvres représentées (tout ou partie). Les caisses les plus fréquentes sont la SACEM pour la musique, l'ADAGP pour les œuvres graphiques. Ces caisses perçoivent une somme globale qu'elles répartissent ensuite entre l'auteur ou ses ayants droit. Attention, lorsque un ayant droit autorise une publication d'une œuvre graphique, il cède sa part patrimoniale, la part de l'ADAGP reste due. Ces caisses sont, pour la plupart, représentées dans chaque département. La SACEM et la SACD ont chacune un représentant départemental ; pour l'ADAGP, une démarche volontaire est hautement recommandée pour présenter le projet... Les devis sont en général envoyés sous deux jours.

Les propriétaires physiques des œuvres

Un manuscrit, un dessin appartient à une collectivité publique ou privée (BnF, BLJD, INA....) ou à un éditeur. Pour pouvoir reproduire le manuscrit ou le dessin il est impératif :

- d'avoir l'accord de l'ayant droit,
- de régler des droits de reproduction qui seront matérialisés par un contrat de cession,
- d'indiquer sur le support de la reproduction le © qui sera mentionné dans le contrat de cession,
- le propriétaire de l'œuvre peut réclamer un droit d'utilisation payant ou vous céder gracieusement l'utilisation. Bien entendu, si l'auteur d'une œuvre graphique est représenté par une caisse de répartition il vous faudra payer cette caisse.

Trois exemples :

1/ je veux reproduire une œuvre graphique de Max Jacob qui appartient à la BnF :

- je fournis l'autorisation de l'ayant droit²,
- je décris à la BnF le projet de reproduction : format, tirage... noir et blanc ou couleur.... (les imprimés sont disponibles sur le site),
- je paye :
 - a) la BnF en tant que propriétaire du cliché,
 - b) l'ADAGP en tant que caisse représentant l'auteur.

2/ je veux reproduire un dessin de Picasso lié à l'œuvre de Max Jacob :

- je sollicite la Fondation Picasso, dossier à l'appui,
- j'obtiens leur accord,
- en tant que société d'amis d'auteur, j'ai la chance d'obtenir un droit de reproduction gratuit : j'achète le cliché du dessin à la RMN,
- je paye la RMN qui représente l'œuvre de Picasso.

3/ je veux reproduire un poème de Max Jacob issu d'une de ses œuvres (l'œuvre est majoritairement la propriété des éditions Gallimard) :

- je sollicite les éditions Gallimard³,
- j'obtiens soit une autorisation gracieuse, soit une autorisation payante⁴.

Nota bene : il n'existe aucun tarif spécifique pour les associations d'amis d'auteur dans aucune collectivité publique ou privée. Les accords sont donc liés à des relations contractuelles qu'il faut négocier au cas par cas ou accepter tels quels.

Le projet RELIRE

Nous attirons l'attention sur RELIRE, qui modifie profondément le code de la propriété intellectuelle. La loi du 1^{er} mars 2012 met en place la possibilité d'exploiter numériquement les ouvrages réputés indisponibles du XX^{ème} siècle sans réviser les contrats au cas par cas. RELIRE atteint le cœur-même de la relation contractuelle entre un éditeur et un auteur. Chaque année au mois de mars, RELIRE publie une nouvelle liste actualisée. On ne peut que recommander à tous de vérifier si l'auteur qu'elle représente figure sur cette liste. Toutes les explications sont données sur le site RELIRE.

Le respect des droits de la propriété intellectuelle n'est pas difficile, si le mécanisme demande une légère attention au départ, diriger une revue, entretenir des relations de confiance avec un ayant droit, comprendre le respect des droits est une pratique à la longue aisée et très intéressante.

² Notons que certains ayants droit souhaitent voir l'œuvre avant de donner leur accord. Mais la BnF ne peut donner le cliché qu'avec l'accord des ayants droit.... On recommandera donc d'être, en particulier avec la BnF, très patient.

³ On se méfiera de la notion des 10 lignes permises de citation... qui est inexacte ; la reproduction d'un texte est soumise à la question de reproduction raisonnable en proportion du contexte : ceci est important mais relève d'un point plus complexe.

⁴ Souvent sur les sites internet les autorisations sont payantes : 174 € HT pour un poème de MJ.

Patrice Aoust **Co-fondateur des Editions Alternatives**

En tant que co-fondateur et responsable de fabrication des éditions Alternatives, j'ai eu le plaisir d'examiner attentivement une dizaine de revues aussi variées que les *Cahiers Voltaire*, les *Cahiers Jean Tardieu*, les *Études céliniennes*, les *Cahiers Henri Pourrat*, la Revue de l'association des amis de Lucien Jacques, celle des amis de Jean Prévost, la Revue des amis de Ramuz, les *Cahiers Henri Bosco*, les *Cahiers Robert Margerit*, les *Carnets de Chaminadour*, la *Revue de Gien* et la *Revue Giono*. Ce qui est frappant est l'extrême diversité de présentation, format, nombre de pages, mise en page, couverture, périodicité, prix...

Certaines publications pourraient parfaitement trouver leur place dans la production de maisons d'éditions prestigieuses par la qualité de leur présentation. D'autres, au budget sans doute plus modeste, pourraient néanmoins améliorer leur aspect sans investissement lourd. Par exemple en faisant appel à de jeunes graphistes locaux qui pourraient, dans le cadre de leurs études, aider à la réalisation : ils maîtrisent les logiciels de mise en page (Xpress ou InDesign) et peuvent conseiller pour le choix du papier ou celui de la couverture. Les associations peuvent également acquérir un logiciel de mise en page gratuit comme Latex.

Impression offset ou numérique ? Il faut avoir en tête que la qualité est aujourd'hui similaire. C'est le nombre d'exemplaires tirés qui est déterminant : à partir de 400/500 exemplaire le coût unitaire est souvent inférieur en offset. Avantage du numérique : vous pouvez avoir le nombre d'exemplaires exact désiré (pas de stock superflu) et le prix pour une réimpression est identique à celui du tirage initial. N'hésitez pas à mettre en concurrence vos imprimeurs habituels (qui proposent généralement les deux solutions d'impression), voire à contacter des sociétés étrangères : vous serez surpris des économies réalisées !



David Michon **Amis de Flaubert et Maupassant**

J. Mény :

En prologue à cette dernière demi-journée des Rencontres, avant d'entrer dans la séquence des relations entre les revues, les bibliothèques, les sites, la numérisation, etc., je vous présente David Michon qui est orthophoniste-psychomotricien à Lyon et qui va soutenir en 2015 une thèse d'histoire intitulée les *Commémorations flaubertiennes de 1881 à aujourd'hui*. Il est membre des Amis de Flaubert et Maupassant et va très brièvement vous présenter son travail, qui est un des premiers travaux de recherche en thèse sur les associations d'amis d'écrivain.

D. Michon :

Je ne vais pas vraiment présenter mon travail, car ce serait un peu long pour discuter et échanger et je suis là jusqu'à ce soir. Mais par contre je tenais à vous remercier, car je représente les *Amis de Flaubert et Maupassant*, le vilain petit canard qui ne vient à peu près jamais, donc je m'engage à venir régulièrement au titre de cette association, et peut-être à titre individuel plus tard...

J'ai lu très récemment que le Tribunal de Grande Instance de Marseille a ordonné la modification du nom de *l'Association des amis de René Char*, il y en a qui le savent, sous peine d'une astreinte de 100 euros par jour. Pour information, c'est Marie-Claude Char, la veuve et unique héritière de

René Char, qui a assigné l'association pour des raisons politiques un peu complexes. On ne va pas entrer dans le détail, mais par contre je tenais à citer quelques lignes de l'argumentaire du président du TGI de Marseille qui dit, je cite : "René Char, dont la notoriété est grande, ses œuvres étant notamment publiées dans la *Pléiade*, n'a pas besoin d'une association portant son nom pour que l'on se souvienne de lui dans sa ville natale comme ailleurs"... Donc en fait, ceux qui sont publiés, vous pouvez vous lever et partir, vous ne servez à rien, vous êtes inutiles. Evidemment la justice suit son cours, ce n'est pas terminé du tout. J'ai trouvé cela consternant. En effet, cela fait plus de 5 ans que j'étudie l'importance de la place des *amis*, on l'a vu hier, constitués en comités, collectifs, associations pour la "mise en patrimoine", si l'on peut dire, d'un écrivain, plus particulièrement Gustave Flaubert. C'est une thèse d'histoire, et vous pensez bien que la thématique de ces Rencontres, pour moi, c'est réellement le fil rouge de mon parcours de jeune chercheur plongé dans l'étude de la production des bulletins. Ce ne sont pas des cahiers, ils ont toujours été des bulletins, encore aujourd'hui. Et je pensais intervenir ce matin sur cette troisième table ronde donc, qui portait sur financement, édition, diffusion de ces écrits. Cela m'oblige à faire quelques remarques.

Le financement : il est sûr qu'il est au cœur de nos réflexions. C'est une évidence. Mais en temps qu'acteur, puisqu'on est tous acteurs et non spectateurs, les échanges que nous avons sont un excellent vivier d'idées nouvelles à même de prouver qu'il n'y a pas de linéarité. J'ai vraiment étudié cela, qui part de la création d'un groupement : sauver la maison d'Albert Londres, c'est exactement la même que de sauver le pavillon Flaubert en 1907. C'était les mêmes questionnements il y a un siècle, en passant justement par la production d'écrits, pour terminer par une numérisation qui apparemment semble inévitable, même si je ne suis absolument pas d'accord. Donc si vous voulez, le chemin est beaucoup plus tortueux et demande une volonté féroce pour aller à la pêche aux adhérents, comme l'a dit hier et ce matin encore Patricia Sustrac, même si ce n'est pas suffisant pour financer, et à la chasse aux mécènes. Et finalement, la logique verticale suivant laquelle l'argent descend des décideurs publics est de moins en moins une garantie, si tant est qu'elle l'ait été un jour. J'essaie de le montrer aussi.

Pour parler de mécènes, j'aborderai rapidement la dimension "édition" de cette table ronde, même si j'ai peu de compétences en la matière. C'est sûr que la filiation à des professionnels oriente l'objet-livre, on l'a vu hier avec l'exposition d'un bel objet sous vitrine, à même d'être considéré et finalement diffusé, et je l'espère lu. C'est bien beau de le recevoir, mais encore faut-il le lire ! Donc l'exposition d'hier peut apporter une sorte de reconnaissance. On a parlé de mon travail comme étant une première sur ce sujet. Mais finalement une exposition sur des bulletins d'Amis considérés comme une littérature, quand même secondaire on va dire, c'est aussi une première et c'est à noter.

Et enfin sur la diffusion de ces bulletins, cahiers, fascicules, on réfléchit et agit souvent, on l'a dit ces jours-ci, autour de la communication électronique, des prix pratiqués par la poste, de l'arrêt de la production papier, mais il me semble que le travail en amont est encore important. Faire connaître nos associations, expliquer pourquoi une action bénévole est encore utile au XXI^{ème} siècle, ce que ne saisissent pas forcément nombre de jeunes étudiants ou autres. Et ne pas hésiter à faire l'expérience des nouveaux outils à disposition comme les réseaux sociaux. Hier j'ai entendu Nicolas Newman qui parlait de la page facebook. Ça me semble incontournable d'être représenté, de se vendre sur un réseau qui concerne environ un milliard deux cent millions de personnes. On ne va pas en toucher un milliard, de toute façon ce n'est pas le but, on ne sait pas comment on ferait ! Mais la gestion (je m'occupe de la gestion de la page facebook des *Amis de Flaubert et Maupassant*) permet d'avoir une majorité d'échanges où l'on peut éclairer un public qui est avide de connaissance, de nouvelles initiatives, de rapport direct finalement puisqu'on passe du virtuel à la rencontre quand on organise des journées d'étude. Alors je ne vais pas vous mentir, c'est peut-être 5 ou 10 nouveaux adhérents par an, mais enfin ce n'est pas négligeable.

Je finirai en exprimant le plaisir immense, et probablement monomaniaque, que je trouve à parcourir les centaines de bulletins d'amis, surtout Flaubert, Maupassant, etc...., présents dans ce que j'appelle mon couloir-bibliothèque. D'ailleurs je passe une petite annonce, si vous ne savez pas quoi faire de vos bulletins d'amis, moi je sais et ça pourrait s'appeler une collection désormais, que je fais vivre, du

moins j'essaye. Donc l'objet lui-même ne peut être remplacé par un envoi virtuel, ça me semble pour l'instant difficile. Visiter un site Internet, ça se fait régulièrement. Visiter un musée à 360 degrés, vous l'avez tous fait sur Internet, où l'on arrive à avoir un panorama à peu près de tout ce qui est possible. A mon avis c'est pareil, ça ne peut pas remplacer l'émoi de nos 5 sens au sein d'une maison natale. Au terme d'un premier parcours d'apprenti-historien, je veux dire que la production papier, plusieurs décennies plus tard, on le voit là, est ce qu'il reste de la volonté et des efforts des acteurs du patrimoine, sur qui tout reposait finalement et sur qui tout repose encore aujourd'hui, et d'ailleurs c'est vous tous réunis ici tout simplement. Donc merci beaucoup de m'avoir accueilli et à bientôt j'espère.

J. Mény :

C'est exactement ce que je voulais dire à David , à bientôt j'espère, car je pense qu'il a beaucoup d'analyses et de propos à tenir encore devant nous. On se reverra certainement dans le cadre de prochaines rencontres ou de prochaines journées d'études.

samedi 22 novembre 2014

APRES-MIDI

G. Martin :

Comme vous le savez, la Fédération des Maisons d'écrivain est aussi celle des patrimoines littéraires, et quand on dit patrimoines littéraires, on pense souvent et en premier lieu aux bibliothèques. Bien d'autres institutions conservent des archives littéraires et des collections d'imprimés, les Maisons d'écrivain bien sûr, certains musées, des services d'archives, des associations, etc. Mais il faut reconnaître que les bibliothèques, de part leur longue histoire et leur côté pérenne, leur vocation à acquérir et conserver, demeurent les dépositaires naturels de ce patrimoine écrit. Encore s'agit-il de faire connaître ce patrimoine. Pendant plusieurs siècles, les bibliothèques se sont contentées de catalogues manuscrits dont l'efficacité, vous l'imaginez, était relativement limitée. Les plus jeunes d'entre vous ont sans doute quelques difficultés à imaginer qu'il y a encore quelques dizaines d'année, disons dans les années 70-80, c'est-à-dire à une époque où Internet était encore inconnu pour la majeure partie de la population, à imaginer donc que les chercheurs n'avaient d'autre solution que d'écrire, sur du papier à lettres, pour demander au bibliothécaire de faire des recherches dans son catalogue, puis le cas échéant d'envoyer des reproductions par la poste. Assez souvent aussi, les chercheurs devaient se déplacer pour examiner les documents, quelquefois en pure perte. La numérisation a évidemment fait franchir un palier dans ce domaine.

Pour évoquer un exemple que je connais bien, à Charleville-Mézières nous nous sommes engagés dans un processus de numérisation du fonds Rimbaud au début des années 2000, en ayant en ligne de mire le 150^e anniversaire de la naissance de Rimbaud en 2004. La partie ainsi numérisée était les manuscrits, les correspondances, les pièces majeures de Rimbaud, des membres de sa famille, de ses amis, et d'autres écrivains qui l'ont côtoyé, des photographies, les éditions originales et les éditions les plus significatives. Dans un premier temps, cette opération nous a permis de répondre beaucoup plus facilement et rapidement aux demandes de renseignements et de reproductions de la part des chercheurs et des éditeurs. L'étape suivante, qui consistait à mettre en ligne ce fonds, n'a malheureusement pas pu se faire pour diverses raisons, mais je crois que les conditions sont maintenant réunies pour que cela aboutisse. La numérisation a modifié considérablement la façon de travailler des chercheurs. En effet, chaque organisme détenteur de fonds littéraires qui décide de numériser tout ou partie de ses collections pour une consultation en ligne, contribue à la construction virtuelle d'un gigantesque magasin, si on peut l'appeler comme cela, dans lequel tout un chacun peut déambuler et découvrir des documents auxquels il ne pensait pas, un peu comme lorsque l'on déambule entre les rayonnages d'une vraie bibliothèque. Il y a là, contrairement à la situation de notre chercheur de tout à l'heure, un changement d'échelle très important provoqué par la mise à disposition immédiate d'une offre documentaire importante et variée.

Ce travail de numérisation en coopération, nos invités de cette table ronde vont pouvoir maintenant l'évoquer. En tout premier lieu Arnaud Dhermy coordinateur scientifique pour Gallica à la Bibliothèque nationale de France, va nous parler de la présence des revues d'amis d'écrivains dans Gallica, ainsi que des opérations de numérisation et des questions qui y sont liées.

Gallica, les revues d'amis d'auteur et leur diffusion en ligne

Arnaud Dhermy
Coordinateur scientifique pour Gallica

A la différence des séries plus anciennes, issues des sociétés savantes, scientifiques ou de belles lettres, le caractère relativement récent de la revue d'amis d'auteur ne permet pas une large disponibilité sur Internet. Mis à part une petite dizaine de titres (Amis de Zola, Rimbaud, Huysmans, Jules Verne, les *Cahiers aurevilliens*, etc...), l'essentiel des revues que nous connaissons est fondé après 1945, c'est-à-dire au-delà du domaine public.

Le code de la propriété intellectuelle précise en effet qu'une œuvre collective, comme l'est la revue, est "une œuvre créée sur l'initiative d'une personne physique ou morale qui l'édite, la publie et la divulgue sous sa direction et son nom et dans laquelle la contribution personnelle des divers auteurs participant à son élaboration se fond dans l'ensemble en vue duquel elle est conçue, sans qu'il soit possible d'attribuer à chacun d'eux un droit distinct sur l'ensemble réalisé" (article L113-2). En cela, la durée du droit exclusif qui est reconnu à la revue est de "soixante-dix années à compter du 1er janvier de l'année civile suivant celle où l'œuvre a été publiée". Au cas où cette œuvre collective est "publiée de manière échelonnée, le délai court à compter du 1er janvier de l'année civile qui suit la date à laquelle chaque élément a été publié". (Article L123-3). Ce qui fixe aujourd'hui la limite du domaine public pour les revues à 1944.

Cependant, l'offre de périodiques plus récents, c'est-à-dire dont le droit de diffusion sur Internet est négocié, s'accroît de plus en plus, notamment via des bouquets comme *Persée*, *Cairn* ou *Revue.org*. Alors que bien des requêtes depuis les moteurs de recherche aboutissent maintenant à des articles de bonne qualité, se pose la question de la promotion des autres revues, de leurs auteurs, tout en garantissant un monopole commercial pour leurs parutions récentes, leurs dix dernières années par exemple.

Dans cette réflexion s'inscrit aussi le besoin plus global de désenclavement et de valorisation de plusieurs décennies de production imprimée désormais faiblement diffusée, introuvable à la vente, peu accessible, et par conséquent difficile à exploiter, faute de sommaires fédérés également. Voilà ce que l'on a pu appeler en quelques sortes le "trou noir documentaire", qui s'étend de 1945 à 1990.

Dans ce contexte, plusieurs titres anciens, déjà en ligne sur Gallica pour les années antérieures à la dernière guerre, ont sollicité la Bibliothèque nationale de France (BnF) afin d'accroître leur présence en ligne. Initiative ensuite très largement relayée par les sociétés savantes d'histoire, puisque ce sont, depuis 2008, plus de 120 titres désormais disponibles sur Gallica, jusque dans les années 2000 en moyenne.

Pour certaines d'entre elles, Gallica a constitué une solution possible, dans le cadre d'une réflexion interne déjà ancienne, en vue d'une diffusion des numéros épuisés ou difficile à diffuser. Elle présente, outre un avantage certain de coût de numérisation, de stockage et de diffusion, puisque ces éléments sont pris en charge par la BnF, la possibilité d'apparaître sur le même pied qu'un ensemble consistant, relevant des sciences humaines, sur une plateforme francophone parmi les plus consultées. Elle permet aussi d'atteindre un public et un lectorat qui, a priori, ne connaissent pas l'existence de la revue, ni sa qualité.

Cette dématérialisation partielle des publications passées permet notamment la réactivation de matériaux susceptibles de dynamiser la recherche auprès d'un plus grand nombre, de même que devient possible une valorisation de la propre mémoire de la revue, de sa propre expertise.

En s'adossant à ces ressources disponibles en ligne, pour celles qui souhaitent ne pas se limiter au seul vecteur imprimé, c'est aussi pour les revues l'occasion de générer d'autres publications, notamment par le biais de l'audiovisuel. Tout ce qui ne peut pas être publié sur le mode traditionnel : conférence, discours, présentation animée, etc... peut être posté, et même diffusé sur des plates-formes par ailleurs très fréquentées comme *youtube*, *dailymotion*,... là encore, au meilleur coût, en termes de mise en ligne et de visibilité.

Le site de la revue peut ainsi devenir le pivot, à la fois de ressources tirées de ses activités et de ses expertises données, on l'a vu, éventuellement en ligne depuis d'autres sites, mais il peut aussi constituer le lieu d'une compilation d'autres matériaux concernant les thèmes sur lesquels la revue a développé son travail, par le biais de glanes sur des sites extérieurs, par le biais de dépouillements, de veille sur l'actualité, les événements culturels ou les manifestations.

Le site de la revue devient lui-même une annexe de la revue, l'allégeant d'éléments qui ne lui procurent pas d'intérêt en soi (procès-verbaux de séances, comptes rendus de sorties, etc...) et lui permettant de se consacrer exclusivement au cœur de son ambition : la vulgarisation, la recherche, la valorisation, notamment à travers le plaisir que procure la consultation d'un produit imprimé de qualité.

Pour une période que la revue est libre de définir, la BnF propose donc de numériser à ses frais, et à partir de collections qui lui sont prêtées, plusieurs de ces séries récentes. Numérisées et mises en ligne sur Gallica, à titre non exclusif, elles sont contractuellement la copropriété de la revue et de la BnF.

Appuyée sur le cahier des charges liant le prestataire à la BnF, est proposée une mise à disposition d'un format de qualité et de conservation, des tables des matières et des métadonnées, via un serveur d'échange à distance, en fonction des opportunités du partenaire.

Il est donc possible pour celui-ci de demander une copie numérique qu'il sera libre de réutiliser à sa guise, dans la limite de ses propres accords avec ses auteurs ou ayants droit (réimpression, réédition, valorisation dans le cadre d'activités, exploitations dans des bases de données, etc...).

Un tel projet de diffusion sur Gallica de fascicules postérieurs à 1944 est donc une démarche contractuelle entre la BnF et la revue, et passe tout d'abord par une information aux auteurs, ou à leurs ayants-droits. Ceci bien sûr dans la mesure du possible, c'est-à-dire quand ceux-ci sont encore joignables.

Les auteurs connus au-delà de la revue auront été sollicités individuellement. Les auteurs uniquement connus pour avoir contribué à la revue, et dont la trace semble perdue, feront l'objet de "diligences appropriées". Un encart est requis au moins durant six mois de publication, de même qu'une information à destination des adhérents, faite en assemblée générale. A l'issue de ce délai, il peut être considéré que le projet de mise en ligne est public, et qu'il y a à ce sujet une sorte d'autorisation tacite, au moins sur l'ensemble présentant a priori peu de risque de contestation : celui concernant les personnes n'ayant été auteur que dans le seul cadre de la revue. La numérisation puis la mise en ligne sont effectuées ; la BnF s'engageant à retirer tout article faisant l'objet d'un refus de mise en ligne par une personne jusqu'à échéance de son droit d'auteur.

Cependant des auteurs réputés peuvent être les plus nombreux dans les sommaires : comme contributeurs, mais aussi comme traducteurs, illustrateurs, voire correspondants et amis de l'écrivain, et dont la publication d'inédits en font aussi, *post-mortem*, des collaborateurs de la revue. Ce n'est pas la moindre des ambitions d'un projet de mise en ligne des revues d'amis d'auteurs.

Entretien avec

Vincent Monadé **Président du Centre National du Livre**

(rendez-vous de Jacques Mény avec Vincent Monadé, président du CNL - 7 novembre 2014)

La réforme des aides accordées par le CNL aux associations d'amis d'auteurs entrera en vigueur au mois de juin 2015. Les dossiers envoyés avant le 31 octobre 2014 seront les derniers à être examinés selon les critères en vigueur avant la réforme par la commission *Littérature classique et critique littéraire*.

Dorénavant, il n'y aura plus qu'une session par an pour examiner les demandes d'aides, au lieu de trois actuellement.

L'unique critère retenu pour l'attribution d'une aide du CNL à une association d'amis d'auteurs sera celui de la qualité de sa publication. Seront soutenues les publications dont les sommaires valoriseront l'œuvre d'un auteur en publiant des inédits, des correspondances, des documents et des études universitaires qui enrichissent la connaissance de l'auteur. Les actes de colloque ne sont pas éligibles.

L'aide aux associations se rapproche donc du soutien à la publication de revues. Le critère du nombre d'adhérents de l'association n'est plus pris en compte. Il est recommandé par le CNL aux associations d'amis d'auteurs, qui publient des cahiers, bulletins et revues de préparer la numérisation et la mise en ligne de leurs fonds anciens et d'envisager dans un proche avenir soit une édition numérique native, soit une double édition papier et numérique de leurs publications. Ce dernier critère n'est pas exclusif, mais le montant de l'aide sera évalué en fonction de l'engagement de l'association à mettre en œuvre une politique d'édition numérique : création de revues exclusivement numériques et numérisation des revues papier apparaissent donc comme une priorité pour le CNL.

Les associations sans publications ne seront plus éligibles. Les maisons d'écrivain, elles, doivent à se tourner vers les collectivités territoriales.

Deux autres activités littéraires organisées par des associations d'amis peuvent être éligibles à un autre guichet : l'organisation de manifestations littéraires et les résidences d'écrivain. Il reste à préciser si une association qui reçoit une aide à la publication peut également en recevoir une autre au titre de l'organisation d'une manifestation littéraire ou d'une résidence. Le CNL exige que les interventions d'écrivains dans les manifestations littéraires soient rémunérées pour que l'association organisatrice soit soutenue.

Vincent Monadé nous a assuré qu'il sera très attentif à l'activité éditoriale des associations d'amis d'auteurs.

Note : en 2013, 55 associations d'amis d'auteur ou sociétés littéraires ont reçus l'aide du CNL pour un montant total de 130 300 €. La liste des associations aidées et le montant de l'aide qui leur a été attribuée est consultable sur le site du CNL : onglet *Ressources*, sous-menu *Rapport d'activités et bilan des aides*.

Table ronde n° 4

Du côté des bibliothèques : l'exemple berruyer

*La coopération entre une association d'amis d'auteur
et un fonds en bibliothèque
pour la numérisation d'une œuvre*

Colette Puynège-Batard
directrice du réseau des bibliothèques de Bourges

et

Robert Tranchida
responsable du fonds Fournier-Rivière

***LE TEXTE QUI SUIT EST EN LIEN AVEC LE DIAPORAMA (48 VUES)
INTITULE "C. PUYNEGE / R. TRANCHIDA"***

G. Martin :

Merci M. Dhermy. Je suppose que cette intervention suscite des questions. On les regroupera à la fin.

J. Mény :

On reviendra sur ces questions, je pense, après l'intervention de Colette et de Robert, parce qu'il faut quand même déboucher sur quelque chose. Nous, Revues d'amis d'auteur, pouvons-nous entrer, et de quelle manière pratique, dans ce programme de numérisation partagé avec Gallica ?

G. Martin :

Colette Puynège-Batard, directrice du réseau des bibliothèques de Bourges, et Robert Tranchida, responsable du fonds Alain-Fournier/Jacques Rivière, vont évoquer la façon dont s'est déroulée la numérisation du fonds autour d'un partenariat associatif et institutionnel.

C. Puynège-Batard :

Bonjour à tous. C'est à moi que revient l'honneur de commencer la présentation de ce travail. Je suis arrivée en 2011 à la bibliothèque de Bourges, où j'ai pris la succession d'Elisabeth Dousset qui est parmi nous aujourd'hui. Je tiens à lui rendre un hommage sincère et appuyé pour le travail qu'elle a effectué pendant vingt ans, et vous allez voir pourquoi dans les mots qui vont suivre, et pour la façon dont elle a accompagné mon arrivée et la complicité que nous avons tissée ensemble autour de ces archives littéraires Alain-Fournier/Jacques Rivière en particulier.

(Se reporter à la présentation PPT pour suivre le propos)

En 2000, point de départ. On va commencer par présenter le projet de façon générale. Le contexte. Deux éléments me semblent il, qui sont l'un antérieur et l'autre concomitant à mon arrivée. Le premier, c'est évidemment la donation que fait Alain Rivière en 2000 à la Ville de Bourges, du fonds d'archives littéraires hérité de son oncle Alain-Fournier et de son père Jacques Rivière, qui dirigeait la Nouvelle Revue Française à la fin de la première guerre mondiale jusqu'en 1925. Alain Rivière prend cette décision en 1997. Vous connaissez peut-être l'histoire mais il me semble important de la rappeler, d'une part parce qu'il avait un attachement important, essentiel, et une volonté de perpétuer et transmettre cet héritage littéraire exceptionnel en évitant absolument sa dispersion. Et il s'est longuement posé la question de savoir à quel lieu destiner ces archives littéraires. Finalement c'est le Berry qui l'emporte. Pourquoi ? Certainement pour deux raisons essentielles. La première c'est le lien naturel d'Alain-Fournier à son pays natal, lieu d'enfance dans le Cher qui va être la source d'inspiration de son roman majeur *Le Grand Meaulnes* et puis, c'est certainement cet élément qui l'emporte sur toute autre considération, c'est la confiance qu'Alain Rivière porte à ses amis berruyers et à leur capacité à prendre soin de ce fonds qui leur sera confié en 2000. C'est aux côtés de deux amis de longue date, dont un est parmi nous ce soir, Jean-François Goussard, directeur du CDDP, et Jean-Yves Ribault, ancien conservateur des Archives départementales du Cher, qu'Alain Rivière tisse des liens solides dans ce territoire berrichon, préparant déjà les premières Rencontres des Maisons d'écrivain et des Patrimoines littéraires. Elisabeth Dousset, que j'évoquais il y a quelques minutes, est directrice des bibliothèques de Bourges à l'époque, et s'engage avec conviction et enthousiasme dans cette aventure. Elle rejoint le trio qui verra se créer la Fédération des Maisons d'écrivain et des Patrimoines littéraires un an plus tard.

Et dans le même temps, comme je l'ai déjà dit, la confiance qu'Alain Rivière avait dans les garanties que lui avait présentées la bibliothèque de Bourges pour prendre soin et valoriser ce fonds. On voit bien ici, et cela me semble important et rappelle des propos que vous avez tenus les uns et les autres à différents niveaux depuis deux jours, à la fois cette alchimie d'amitié, de passion, de complicité littéraire qui, dans ce contexte donné du territoire berrichon, ont prévalu pour aboutir à cette donation exceptionnelle. Les papiers de Jacques Rivière et d'Alain-Fournier ont ainsi rejoint les collections de la Bibliothèque patrimoniale de Bourges aux côtés des manuscrits médiévaux, des livres anciens du fonds Berry, et puis des livres d'artistes contemporains qui ont leur part pleine et entière dans les collections patrimoniales. Il n'est pas inutile de souligner qu'en même temps que cette donation exceptionnelle arrive à Bourges, la responsabilité de la bibliothèque qui en découle est à la hauteur de ce fonds prestigieux arrivé dans ses murs : assurer la pérennité, la diffusion et le rayonnement de l'œuvre des deux auteurs dans une dialectique permanente, et cela vous l'avez très bien souligné depuis deux jours, entre amateurs éclairés, curieux et chercheurs, en valorisant ces archives littéraires auprès du public le plus large. Et là on se trouve bien au cœur même de la mission de la bibliothèque, au cœur du territoire et de la cité. Expositions et colloques sont ainsi organisés à Bourges, on peut citer pour mémoire *Amitié et création littéraire* en 2006, *La NRF, naissance d'un mythe* en 2009, qui se sont poursuivis avec le centenaire en 2013.

Voilà quelques traces des manifestations qui ont été proposées par les bibliothèques de Bourges en 2013. De façon rapide, on pourrait dire que les enjeux sont : conserver les fonds, les enrichir, les diffuser et les valoriser. En ce début du XXI^{ème} siècle où le passage au numérique est un enjeu véritable pour tous les creusets de ressources documentaires, la numérisation du corpus Alain-Fournier s'est imposée comme une évidence. Et bien évidemment au moment de mon arrivée, dix huit mois avant le centenaire, cette opportunité a semblé le moment idéal pour engager ce projet de numérisation dans le cadre du dispositif proposé par le ministère de la Culture. Comme je l'ai dit, préserver un corpus de référence unique en gardant les traces scientifiques de ses papiers originaux mais qui sont d'une fragilité extrême, papiers très acides du début du XX^{ème} siècle, et puis présenter un ensemble de ressources documentaires qui sont aujourd'hui à l'abri dans des conditions de conservation les meilleures on va dire, et permettre au plus grand public d'en profiter. Et permettre évidemment, avec la mise à disposition de ce corpus, une valorisation la plus large possible, je viens de l'évoquer.

Insister sur le cadre administratif. C'est un projet porté par la Ville de Bourges dans l'appel à projet du ministère de la Culture que j'ai évoqué, avec un financement qui est de l'ordre de 50%, puisque là aussi les finances sont un peu le nerf de la guerre et que dans des temps contraints, l'accompagnement des projets par l'Etat ou par les institutions qui dépassent largement le cadre territorial sont évidemment un élément en faveur de l'engagement et de la suite favorable donnée par les décideurs au niveau territorial.

J'aimerais m'arrêter quelques instants sur la notion de partenariat et sur les partenaires et sur la qualité de ce partenariat produit tout au long de l'opération. Dès l'origine de la donation, la bibliothèque de Bourges a mené tous ces travaux de valorisation en étroite collaboration avec la famille Rivière-Fournier, avec la société littéraire qu'elle anime, et puis viendront un peu plus tardivement, au moment de la préparation du projet de numérisation, l'Université Paris III-Sorbonne nouvelle avec Tiphaine Samoyault qui est professeur de littérature comparée, et puis dans une étape ultérieure, les services informatiques de la ville de Bourges. Alors ce qu'il me paraît important de signaler, c'est cette complicité qui est quasi-quotidienne et parfois de façon très informelle mais permanente, c'est-à-dire l'accompagnement dans le choix des documents, dans la façon de documenter un document, de se dire ce sera important de penser à joindre telle ou telle pièce. Je pense que c'est cette mémoire qui est complètement habitée par les ayants droit, en l'occurrence les descendants d'Alain-Fournier. Cela enrichit à la fois la bibliothèque et l'équipe qui travaille sur ces archives et ça permet d'en élargir le champ d'investigation. Donc il faut vraiment souligner la passion, l'engagement de Marie-Anne Rivière, je l'ai connue très peu de temps mais ça a été quelqu'un qui était toujours enthousiaste, aux convictions inébranlables, et elle menait tambour battant la défense inéluctable de ces archives et du regard qui pouvait être porté sur cet héritage. Et bien sûr Agathe qui a repris le fil derrière son père, et sa maman qui vient malheureusement de nous quitter.

J'ai évoqué la notion de préservation, de partenariat, j'ai dit "enrichir" aussi très rapidement. Dire que cette donation exceptionnelle est d'une générosité immense qui a été faite à la ville de Bourges pour les collections de la bibliothèque patrimoniale est quelque chose qui n'est pas fini. Il y a toujours une attention de l'équipe qui a en charge ces archives pour enrichir avec les pièces qu'on voit parfois apparaître sur le marché et qui apportent un éclairage supplémentaire indispensable. Evidemment parfois nous sommes contraints par les moyens dont nous disposons. Heureusement il y a toujours des donateurs généreux qui, connaissant l'attention qui est portée à ce fonds, ont la volonté et le souhait que ce fonds tende à l'exhaustivité la plus grande et continuent de nous apporter des donations. Je peux citer de façon rapide les dernières arrivées, les dernières œuvres offertes par Anne-Marie Meunier pour de superbes éditions de bibliophilie et une rarissime épreuve corrigée, c'était vraiment un petit cadeau exceptionnel. Voilà pour les partenaires. J'insiste vraiment sur cet échange permanent qui a abrité des mois de préparation avant, pendant, et puis je pense qu'avec la mise en ligne les choses ne sont pas terminées.

Et maintenant je vais passer la parole à Robert qui va vous parler du corpus et plus précisément de sa définition.

R. Tranchida :

Numériser des documents pour les mettre en ligne s'apparente de fait à un travail de publication, ce qui suppose de faire des choix éditoriaux. Comment s'est opérée la sélection des documents ? Les premiers rendez-vous de travail et de réflexion sur le projet avec les divers partenaires remontent au début de 2012.

Les premières questions posées ont été : que numériser dans la masse des archives d'Alain-Fournier, et faut-il aller au-delà de ses manuscrits d'œuvre et de ses papiers, et jusqu'où ? Je précise que le fonds Rivière regroupe 17 000 pièces réparties en deux sous-fonds. Environ un tiers pour Alain-Fournier et deux tiers pour Jacques Rivière, y compris les archives d'Isabelle Rivière, la sœur d'Alain-Fournier.

Plusieurs scénarios ont été envisagés. S'en tenir à une sélection partielle uniquement centrée sur le *Grand Meaulnes* et rejetant les autres écrits d'Alain-Fournier, ou prévoir des extensions documentaires plus ou moins réduites autour d'un noyau *Grand Meaulnes*, ou faire un choix limité de ses correspondances, etc. et après avoir mené une analyse approfondie des enjeux, des objectifs et des attendus de l'opération, l'équipe a décidé de numériser l'exhaustivité des archives d'Alain-Fournier et d'y adjoindre un ensemble de ressources documentaires complémentaires pertinentes autour de l'auteur et de son œuvre.

Et comme Colette le soulignait à l'instant, ces archives constituent un corpus de référence unique sur cet écrivain et ce seul fait justifie le choix de l'exhaustivité. L'établissement de ce corpus organisé s'est appuyé sur l'inventaire du fonds réalisé entre 2001 et 2005 et suivant les grandes catégories du classement de ce fonds, à savoir les œuvres, les correspondances, les documents biographiques puis iconographiques, les documents liés à la diffusion, la réception et à la postérité de l'œuvre. En résumé, il y a deux volets qui se sont clairement dégagés. Un corpus Alain-Fournier et un ensemble documentaire autour de l'auteur, sur lequel nous reviendrons. Une fois le critère d'exhaustivité retenu, définir le corpus Alain-Fournier a été le volet de l'opération le plus simple à réaliser c'est-à-dire qu'on prend tout, ses manuscrits d'œuvre, avec tous leurs états successifs y compris les transcriptions dactylographiées, les épreuves corrigées, les états imprimés, et puis toutes les correspondances et tous les papiers personnels.

Nous allons passer en revue les diverses composantes de ce corpus en commençant par les œuvres, en premier lieu *Le Grand Meaulnes*. Vous voyez ici un brouillon, le premier feuillet de cet ensemble qui compte environ 200 feuillets et constitue le seul avant-texte connu du roman, les autres états manuscrits ou dactylographiés ayant disparu. A côté du *Grand Meaulnes*, vous avez les autres écrits d'Alain-Fournier qui sont souvent méconnus, et cette opération de numérisation va montrer qu'Alain-Fournier n'est pas l'auteur d'un seul roman, mais qu'il est également, même s'il lui doit toute sa renommée, l'auteur d'autres écrits. Et en particulier il avait des projets dans ses malles. En parcourant les titres que vous avez pu voir, on peut juste s'arrêter sur un des aspects les plus méconnus d'Alain-Fournier qui est le chroniqueur ou le critique littéraire, qui comprend d'une part ses articles parus en revue ou des projets d'article et d'autre part les textes de la chronique quotidienne qu'il a tenue dans *Paris journal* de 1910 à 1912. Alors nous avons vu le brouillon. Ici une épreuve corrigée d'un des textes du recueil *Miracle* qui est un recueil posthume, épreuve corrigée de façon assez étonnante, il coupe au centre et le texte disparu a été complètement réécrit sur la gauche par Alain-Fournier lui-même car c'est son écriture. C'est la publication qui est posthume. Ici nous avons affaire à l'épreuve corrigée de la publication de l'époque. Nous passons maintenant aux correspondances. J'ai oublié la *Grande revue*. Je ne sais pas si vous le voyez, c'est le premier texte, *le corps de la femme*, c'est signé pour la première fois par Alain-Fournier par son pseudonyme, et il n'est pas encore tout à fait fixé puisque vous avez Allain avec deux "l" et vous n'avez surtout pas de tiret entre les deux.

Les correspondances d'Alain-Fournier, deuxième volet de son corpus. Là encore le principe de publier l'exhaustivité des correspondances a prévalu, soit un ensemble de 862 lettres. Elles sont très diverses par leur importance comme par leur volume. La correspondance essentielle est celle qu'il a échangée dix années durant avec Jacques Rivière, 384 lettres. C'est une œuvre épistolaire des plus remarquables. Il a aussi entretenu des correspondances abondantes avec sa famille, plus éparses avec ses amis ou ses relations ainsi qu'avec des auteurs contemporains qui ont compté pour lui. Vous avez vu la liste je pense. Voici un exemple d'une des lettres échangées avec Jacques Rivière, du 26 août 1906, avec ce portrait dessiné par lui-même et que l'on a l'habitude de nommer l'autoportrait au bandeau. Ce portrait d'ailleurs nous sert d'emblème pour la mise en ligne de la numérisation. Vous allez le voir tout à l'heure dans le bandeau de présentation. Ensuite une petite lettre d'André Lhote à Alain-Fournier et Jacques Rivière. C'est une correspondance tri-croisée si l'on peut dire, tripartite. Voyez là-haut. C'est vraiment la lettre d'un peintre avec le croquis, alors vous êtes priés de ne rien dire à l'ADAGP. C'est une œuvre !

Les carnets et les papiers d'Alain-Fournier. C'est un ensemble qui compte assez peu de documents, mais dont certains ont valeur symbolique ou emblématique ou capitale pour la genèse du

Grand Meaulnes. Parmi les trois carnets de notes qui ont été préservés, on a par exemple ce carnet de 1904 où l'on aperçoit un portrait croqué de sa grand-mère et l'agenda de 1914 qui a servi de carnet de notes en fait. En face parmi ses autres papiers, la carte de rédacteur de *Paris journal*.

Voilà pour le corpus Alain-Fournier strictement parlant, maintenant les ressources complémentaires autour d'Alain-Fournier. Les documents sélectionnés pour cet ensemble de ressources annexes relèvent du contexte de l'œuvre, de sa diffusion, de sa réception ou de sa postérité. Alors d'une part des documents l'évoquant ou s'y rapportant, notamment à travers d'autres correspondances, des articles, des papiers, et d'autre part des documents à caractère iconographique. Pour les correspondances autour d'Alain-Fournier, sur les milliers de pièces que comptent les correspondances de Jacques et Isabelle Rivière, on a procédé à une stricte sélection de 289 lettres, chacune ayant été retenue lorsqu'au moins un propos ou une allusion y est tenue sur Alain-Fournier et sur son œuvre. Ces correspondances touchent essentiellement à la sphère des échanges qui ont eu lieu entre les différents acteurs de l'aventure de la NRF comme vous pouvez le voir. Ici nous avons une lettre de Jean Paulhan à Isabelle Rivière du 3 septembre 1925 relative à la publication de la correspondance entre Alain-Fournier et Jacques Rivière.

Enfin la réflexion critique. Sous ce terme sont regroupés des articles de presse liés à la parution du *Grand Meaulnes* puis à la postérité de l'œuvre. Et en particulier il existe dans les archives deux gros dossiers de presse constitués par Isabelle Rivière entre 1924 et 1943, qui contiennent en tout 415 coupures de presse, mais on y trouve aussi des études et les conférences de Jacques Rivière consacrées à l'œuvre d'Alain-Fournier. Et enfin quelques écrits d'Isabelle sur son frère. Voilà un ensemble de coupures de presses de 1913 à 1914, parues au lendemain de la parution du *Grand Meaulnes* en librairie.

Les papiers divers pour finir. C'est un petit ensemble documentaire toujours tiré des papiers de Jacques Rivière ou d'Isabelle, comme par exemple un document assez important et assez rare sur la première diffusion du *Grand Meaulnes* qui en était alors à sa huitième édition en 1914.

L'album iconographique a été constitué de près de 80 clichés photographiques, lesquels avaient été versés en annexe du fonds Rivière en 2001, et à quoi s'ajoutent aussi quelques portraits dessinés. Quelques exemples : portrait d'Alain-Fournier et de sa sœur Isabelle, enfants en 1892 ; la partie de pêche à la Chapelle-d'Angillon en 1908, on y voit les parents Fournier et puis non pas les époux, c'étaient encore des fiancés, Jacques et Isabelle, le couple Marguerite et André Lhote dans l'atelier du peintre à Bordeaux en 1909 et enfin le portrait caricaturé de Jacques Rivière paru dans les *Nouvelles littéraires* en 1975.

Le *Grand Meaulnes* illustré, c'est un ensemble d'éditions dont la collection de la bibliothèque compte 30 exemplaires sur la cinquantaine d'œuvres originales éditées sur un siècle.

Pour des questions de droits de diffusion, ne seront mises en ligne que quelques images de chaque œuvre, dont vous pouvez parcourir quelques exemples d'éditions de bibliophilie à tirage limité. Voici un exemple, la toute première en 1925 avec une aquarelle d'Albert Uriet. Et pour terminer, parmi les suites d'éditions hors commerce, l'un des dessins d'une suite inédite de 29 dessins de François Righi.

C. Puynège-Batard :

Je reprends la parole pour vous dire quelques mots sur l'opération de numérisation elle-même. Le premier travail après ce long cheminement pour la sélection et les choix éditoriaux du corpus, a été la préparation matérielle des documents, puisque parmi ces 17 000 pièces nous en avons numérisé 8 500, qui étaient chacune dans des boîtes de conservation et des pochettes neutres. Pour faciliter les manipulations de l'opérateur de numérisation, préserver les documents, minimiser au maximum le risque de les abîmer et puis aussi par rapport au gain de temps pour la production, chaque document a été sorti de sa pochette neutre et mis dans une pochette de papier pour quelques semaines. Le risque en terme de conservation était quasiment nul et chacun de ces documents mis sous chemise a été

accompagné d'un libellé très précis du futur identifiant, qui permet de faire le lien avec le fichier numérique et après de s'y reconnaître de façon tout à fait intelligible quand on a la masse des fichiers qui arrivent. Et on s'est rendu compte au moment de la préparation de la mise en ligne que ce n'était pas inutile du tout et que les heures passées à cette préparation matérielle des documents, on en retrouvait le bénéfice quelques mois après.

Ensuite la préparation des métadonnées. Là on a sélectionné quelques pauvres colonnes, mais les choses essentielles sont les colonnes en bleu turquoise par rapport à la création des fichiers numériques et à la gestion des répertoires quand on reçoit la masse des documents. Donc la numérotation des répertoires, le corpus auquel ils appartiennent dans l'arborescence qui a été finalement validée avec Tiphaine Samoyault, le répertoire lui-même, cet identifiant qui commence par le numéro de l'établissement, et puis après cette classification "AF" pour Alain-Fournier, "JR" pour Jacques Rivière avec les codes de classement de l'IMEC, je crois, en modèle, bref vous voyez un travail de fourmi puisque nous avons plus de 2 000 répertoires. Un point important, ayant des familles de documents très différentes, les colonnes renseignées étaient forcément différentes entre un brouillon et une édition imprimée ou une édition de bibliophilie . On ne renseigne pas les mêmes zones, les mêmes champs. En fait, pour le tableau final, il fallait que tout rentre dans le même. Au moment où on fusionne ces tableaux, on a parfois quelques frayeurs ... Là je vous parle du travail de petites mains d'une équipe de bibliothécaires qui n'est pas spécialisée, qui met beaucoup de motivation et de passion à faire ce travail avec la plus grande attention et qui apprend en même temps qu'elle fait.

La prestation elle-même, ça a d'abord été la rédaction du cahier des charges avec les préconisations, les attendus et le calendrier de mise en œuvre. Je me suis amusée quelques longues soirées sur ce document particulièrement sympathique. Ensuite le marché public avec l'appel d'offre. Le prestataire retenu a été la société Arkhênum et le lancement de l'opération au mois de juin 2014, après 2 années de travail puisque notre première réunion de travail était au mois de mars 2012. C'est pour vous donner une échelle du temps pour une toute petite opération de numérisation parce qu'on parle seulement de 8 500 vues ! Tout à l'heure monsieur Dhermy nous parlait de 150 000 nouvelles vues par semaine rien que pour l'imprimé. Vous voyez la marge entre les deux dispositifs. Donc pour l'opération de numérisation elle-même, ce qui a été essentiel c'était la définition des répertoires, la structuration des métadonnées, bien entendu la prise de vues par l'opérateur. C'était le deuxième chantier de numérisation conduit par la bibliothèque de Bourges depuis mon arrivée et on a eu la chance d'avoir un opérateur qui s'est passionné pour la mission qui lui a été proposée et qui a fait un travail de grande qualité. Ce n'est pas rien non plus dans le bon déroulement du processus et c'est particulièrement appréciable au moment des contrôles où on était de l'ordre de 19 reprises pour 37 000 vues dans le premier chantier de numérisation. Vous voyez le taux d'erreur puisqu'on a fait un contrôle systématique de toutes les vues, avec le document en main.

La livraison et le contrôle des images. La première mise en vue, qui est l'aventure que l'on voulait absolument terminer pour vous montrer quelque chose. On n'a pas d'accès Internet ici, donc vous aurez seulement une image fixe. Puis le contrôle des métadonnées, puisqu'on a décidé de demander dans le cahier des charges des fichiers XML au format *Mets* et ça c'est ce qui va nous occuper maintenant. Alors pourquoi seulement maintenant ? c'est parce qu'on est sur une première mise en ligne totalement provisoire sur le portail des bibliothèques, avec un logiciel dont les licences ont été achetées et fournies par la direction des services informatiques. Les bibliothèques de Bourges ne disposent pas encore d'une plateforme de bibliothèque numérique et c'est le chantier à venir.

Je repasse la parole à Robert qui va vous dire quelques mots sur les publics et attendus.

R. Tranchida :

La mise en ligne proposera à terme des usages ou des niveaux d'utilisation diversifiés en direction de publics spécifiques. Voici quelques pistes explorées en fonction de projets de type collaboratif qui vont être formulés avec des partenaires. Au large public des lecteurs passionnés ou curieux du

Grand Meaulnes, on pourrait ici, puisqu'on est sur une logique de mise en ligne, parler des internautes de passage, la publication en ligne de ces archives donnera à voir les images et les manuscrits originaux, l'album iconographique, les illustrations du roman. Et ces ressources seront mises à disposition de tout type de demande, en vue de nourrir divers projets type exposition temporaire ou itinérante, conférence, projection, reproduction diverse. Bien entendu après requête auprès de la bibliothèque et avec l'accord des ayants droit pour le respect du droit moral. Le touriste littéraire sera intéressé par les possibilités de découvertes du pays d'Alain-Fournier et des lieux du *Grand Meaulnes*, avec établissement d'une cartographie indexée, pour tracer des itinéraires de randonnée et aboutir éventuellement à des publications de carnets ou d'impressions de voyages. Ensuite, sur le plan pédagogique, le site et ses ressources pourront inspirer aux enseignants des projets sur Alain-Fournier ou son roman. Dans une rubrique collaborative pourraient être créés des espaces spécifiques en vue de constituer des dossiers personnels, des publications de travaux d'élèves comme des créations plastiques ou des écrits pourraient trouver leur place. On peut penser à des expériences comme celle qui a été menée l'an dernier à la maison école du *Grand Meaulnes* sous forme de concours, qui proposait d'inventer une suite au roman. On peut penser aussi à des explorations de pages de brouillon afin d'imaginer des développements romanesques esquissés ou abandonnés par Alain-Fournier dans les dits-brouillons. Ici c'était juste pour donner une petite idée de travaux qui avaient été menés par des enfants et qui avaient été publiés dans le bulletin de l'association en 2012. Le thème de ce travail était la guerre et la mort d'Alain-Fournier bien évidemment.

Enfin je vais terminer par la recherche, avec la diffusion en ligne des archives et des ressources diversifiées sur le *Grand Meaulnes* et Alain-Fournier. Un renouvellement de la recherche universitaire et des études fournieristes est attendu. Il pourra donner lieu à de nouveaux travaux critiques, nouvelles publications, transcriptions de manuscrits inédits, il y en a quelques-uns encore, des reprises de transcriptions existantes à compléter ou à réviser, et je pense là entre autres à des suppléments des brouillons du *Grand Meaulnes* qui n'ont pas encore été publiés. On peut s'attendre en particulier à voir s'établir une édition génétique du *Grand Meaulnes* et des équipes de professeurs avec leurs étudiants pourraient s'emparer de la tâche par le biais d'une appropriation collaborative avec des espaces spécifiques à développer.

C. Puynège-Batard :

En conclusion, deux ans de préparation et de collaboration, une richesse extrême des échanges avec les partenaires aussi bien qu'au sein de l'équipe. Cinq semaines de numérisation in situ. 2 500 prises de vues, quatre semaines de contrôle. Une mise en ligne provisoire et, ce qui me semble essentiel, un chantier particulièrement fédérateur pour l'équipe. On vient de terminer les évaluations de l'année dans la bibliothèque de Bourges, et tous les agents de l'équipe qui ont participé de près ou de loin aux étapes de ce chantier de numérisation, ont tous signalé avec des plus, plus, plus, le fait d'y avoir été associés. Et ce travail que vous voyez aujourd'hui, je vais le présenter en réunion générale aux 70 agents du réseau au mois de janvier, pour que chacun en prenne la mesure et puisse participer ensuite à son rayonnement et à sa valorisation.

Alors les développements futurs maintenant, parce que finalement c'est juste le début de l'aventure et il reste tellement à faire. Le signalement du corpus en ligne, c'est un point qui a été évoqué par M. Dhermy et qui est vraiment une problématique essentielle pour des structures comme la nôtre, les partenariats collaboratifs qui ont été évoqués par Robert et les prochains chantiers auxquels je vais m'atteler j'espère assez rapidement, la plateforme de bibliothèque numérique, le développement d'un site dédié à Alain-Fournier, et puis peut-être en projet la numérisation d'un corpus Jacques Rivière, qui évidemment ferait un lien direct avec ce premier corpus Alain-Fournier.

Alors je vous donne le chemin. Vous tapez sur n'importe lequel moteur de recherche "Médiathèque de Bourges", vous arrivez sur la page d'accueil, ensuite vous cherchez sur le menu supérieur les "ressources numériques", vous descendez sur "patrimoine" et puis sur "corpus Alain-Fournier". Je vais quand même vous montrer une image. Voilà l'entrée, un texte de présentation, et puis vous avez des entrées au corpus sur le côté dans les boutons bleus. Alors j'espère que vous aurez la curiosité d'aller

voir. On a mis en bas du texte de présentation que c'était un état provisoire, que des choses restaient à affiner et puis bien entendu on attend tout ce qui concerne les droits de cession pour certaines correspondances ou certains documents comme nous l'a rappelé avec beaucoup de pertinence Patricia Sustrac ce matin.

J'espère que notre expérience vous donnera envie de vous lancer dans quelque chose de similaire. Avec le recul je dis que ça a été une aventure vraiment extraordinaire qui amène à explorer, à découvrir, à apprendre aussi, puisqu'il y a un mois je vais au service informatique leur porter mes disques durs de fichiers numériques en leur disant "voilà, je vous file le bébé, le résultat que l'on souhaite obtenir vous le connaissez puisque ça a été négocié deux ans en amont", et le service informatique me répond avoir d'autres projets avec une priorité absolue, bref il ne peut pas répondre à ma demande, il me donne les licences et "vous allez faire". J'ai une équipe formidable qui s'occupe des ressources numériques à la médiathèque et on a exploré, on a cherché, on a gratté, on a passé des heures. Ces quatre derniers jours, avec le collègue qui s'occupe de ça et avec Robert, puisqu'il fallait vérifier les livres numériques générés, à minuit on était avec la lumière là-haut pour que ce soit mis en ligne jeudi soir, pour pouvoir vous le montrer aujourd'hui. Une belle aventure, un partenariat, une collaboration exemplaire à la fois associative et institutionnelle, et voilà on est prêt pour la prochaine aventure. Merci de votre attention.

J. Mény :

Nous disposons de deux heures. Nous avons encore une intervention, les conclusions et la synthèse de Jean-Claude, donc je vous propose de faire une pause d'un quart d'heure et ensuite nous ferons la transition avec une séance de questions pratiques, que ce soit sur le projet Gallica ou sur quelques autres sujets que vous souhaitez aborder, ne serait-ce que sur les frais postaux, l'ISBN et ces choses qui sont des petits tracas quotidiens qui nous préoccupent.

Table ronde n° 5

Reuves d'auteurs de nos amis européens

Les revues du Musée des Frères Grimm de Kassel (Allemagne)

Bernhard Lauer
directeur du musée

J.C. Ragot :

En accord avec Jacques Mény on remet les choses dans l'ordre, c'est-à-dire que l'on va d'abord recevoir notre collègue et ami **Bernhard Lauer** et puis, au moment de la rubrique que l'on a appelée synthèse, on fera les questions-réponses et un petit mot de conclusion de ma part.

La table ronde numéro 5 était une ouverture sur nos amis européens et nous avons invité - et elle avait accepté - notre collègue Csilla Csorba, directrice du musée littéraire Petöfi à Budapest, mais malheureusement elle n'a pas pu venir. Elle m'a envoyé un petit mail pour me dire "Il est vraiment dommage que cette année personne du musée ne puisse participer à la Rencontre des maisons d'écrivain. Moi je voulais y être, rencontrer notre cher Président et préparer un programme commun pour le futur. Mais la situation présente de notre institution, notamment sur le plan financier, me dit que cette année vous devrez faire sans nous. La situation de la culture en Hongrie n'est pas très florissante en ce moment. Le gouvernement est un peu rude sur le plan culturel. Dans nos rêves nous sommes à Bourges, etc. , je vous souhaite du succès et des jours agréables. Je salue de tout mon cœur les collègues français".

Mais j'ai le plaisir d'accueillir le docteur Bernhard Lauer, conservateur en chef du musée Grimm, il est déjà venu nous voir une fois, vous vous en souvenez, et il est secrétaire général de l'Association Grimm à Kassel dans le Land de Hesse (Francfort). Il est depuis 2013 secrétaire général de l'ICLM au sein de l'ICOM (la conférence internationale des musées et ICLM est le comité technique qui gère les musées littéraires). Donc il y a depuis 2013 un nouveau bureau de l'ICLM, avec comme présidente une collègue russe, comme secrétaire général Bernhard Lauer, et puis une collègue italienne et moi-même. Il va nous présenter la façon dont il gère la question des revues pour les auteurs dont il s'occupe, c'est-à-dire les frères Grimm. Et puis après cette intervention il nous dira quelques mots des travaux de notre organisation mondiale au niveau des musées littéraires, ce qui s'est passé en Sibérie et ce qui va se passer dans l'année qui vient.

Commençons d'abord par les frères Grimm, revues d'auteur, auteurs en revue, et plus précisément les relations entre les revues, le musée et l'association depuis leur création. Bernhard, merci beaucoup.

B. Lauer :

Chers amis, tout d'abord je vous remercie de pouvoir présenter les Frères Grimm, les revues et l'association des Frères Grimm, leurs activités sur le plan européen. Et puis je peux vous raconter quelque chose sur la conférence du Comité international des maisons d'écrivain à Irkoutsk sur le lac de Baïkal, très loin d'ici et aussi très loin de l'Allemagne. Je m'excuse, mon français n'est pas parfait. Jacob Grimm a pu bien parler le français parce qu'il avait beaucoup de relations avec la France et je vais aussi vous présenter quelques aspects de l'activité des Frères Grimm en ce qui concerne la France

parce que je crois que la Révolution française est très importante pour leur œuvre et leurs ouvrages principaux ont été écrits dans la période de l'occupation napoléonienne de la Hesse et de l'Allemagne. Ils sont nés dans la ville de Hanau en 1785 et 1786 et c'est une ville sous l'influence française parce que dans cette ville, et aussi dans la ville principale des Frères Grimm à Kassel, vous avez une influence française par les réfugiés français et les protestants qui sont venus dans la Hesse à partir du XVIII^{ème} siècle. C'est très important pour les Frères Grimm parce qu'avec ces réfugiés on a aussi connu la tradition des contes de fées de la France. La Révolution française n'était pas pour eux un modèle, mais on a beaucoup discuté des problèmes de la nation, des problèmes de l'identité allemande et à la fin du XVIII^{ème} siècle et au début du XIX^{ème} on n'a pas eu une Allemagne intégrée. On a eu beaucoup de Länder, beaucoup de pays et ce sont les Frères Grimm qui ont travaillé pour donner au peuple allemand le sentiment que les Allemands ont une tradition commune dans la culture, qui ont amassé tous les témoignages, tous les documents de la littérature, de la langue, des lois, etc., de la mythologie, pour donner un sentiment d'unification de l'Allemagne. Et à la fin de leur vie, on a fait une Allemagne unifiée.

Pour les frères Grimm, ce qui est très important, c'est la période du royaume de Westphalie. Vous savez qu'en 1806 Napoléon a gagné la bataille contre les Prussiens à Iéna, pas loin de Kassel, et ensuite l'armée française a occupé la ville de Kassel et a nommé le fameux château de Wilhelmshöhe, "Napoléonshöhe". Période d'occupation française, c'est à Kassel que le frère de Napoléon, Jérôme Bonaparte a été nommé roi de Westphalie. Le royaume de Westphalie était un royaume artificiel avec beaucoup de territoires de la Hesse et d'autres pays de l'Allemagne, et c'est dans cette période-là que Jacob Grimm a été nommé bibliothécaire personnel du roi Jérôme Bonaparte. C'est-à-dire que déjà dans cette période les Frères Grimm ont non seulement une relation intellectuelle avec la culture française, mais ils ont aussi une relation personnelle avec le roi de Westphalie, avec le frère de Napoléon. Le royaume de Westphalie a duré de 1807 à 1813 et ils ont commencé à travailler sur la tradition de la langue allemande, sur les documents du Moyen Âge de l'Allemagne. Ils ont connu alors les fameux écrivains du romantisme allemand Clemens Brentano et Achim von Arnim qui ont publié une des plus importantes revues du romantisme, c'est un peu difficile à traduire : *La solitude de consolation et le journal d'anachorète*, peut-être. Et c'est dans ce journal-là que les Frères Grimm ont publié leurs premiers travaux sur l'histoire de la langue allemande, sur la tradition des contes, etc., et en 1812 sont parus leurs fameux *Contes de l'enfance et du foyer*, une des œuvres les plus connues dans le monde.

Mais les Frères Grimm, sous l'influence de Johan Gottfried Herder qui était un peu le père du romantisme allemand, qui a publié beaucoup de choses dans la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle, ont fondé eux-mêmes un journal qui reflète la tradition latine des "silva rerum", c'est-à-dire un volume où l'on publie divers éléments, un mélange de travaux et de textes médiévaux, etc. Johann Gottfried Herder a publié à la fin du XVIII^{ème} siècle ses *Kritische Wälder*. Pour les Frères Grimm, ça veut dire "les bocages anciens allemands" et dans ce journal-là ils ont publié beaucoup de la tradition, de la poésie du Moyen Âge et c'est là aussi qu'ils ont publié les documents les plus anciens de la littérature allemande et les chansons de Hildebrand dont le manuscrit original du IX^{ème} siècle est conservé à la bibliothèque de Kassel. Puis les Frères Grimm ont publié naturellement beaucoup d'articles dans presque tous les journaux importants de l'Allemagne et cela fait plus de 600 articles et plus de 60 livres jusqu'à la fin de leur vie à Berlin.

Le siège de l'Association des frères Grimm est installé à Kassel, au centre, dans un bâtiment tout à coté du lieu où ils ont vécu pendant huit ans et heureusement ce bâtiment-là n'a pas été détruit pendant la guerre. Tout cela est conservé jusqu'à nos jours et le centre de l'Association des Frères Grimm, les archives et aussi la bibliothèque se trouvent sur la place des Frères Grimm, et si vous venez à Kassel, je vous invite à visiter nos fonds d'archives et notre bibliothèque.

Sur le plan de l'activité de l'Association des frères Grimm, après la seconde guerre mondiale, on a publié beaucoup de choses à travers différentes maisons d'édition. L'Association des Frères Grimm a perdu beaucoup d'argent en publiant dans des maisons commerciales. C'est en 1991 que nous avons donc fondé une maison d'édition, c'est-à-dire qu'à partir de cette date c'est l'Association des

Frères Grimm elle-même qui fait toutes les publications autour des problèmes de la philologie allemande, autour des Frères Grimm, etc. Cette année-là nous avons fondé l'annuaire de l'Association des Frères Grimm et jusqu'à nos jours nous avons publié 16 volumes, et en même temps on a aussi fondé une série des œuvres et des correspondances. Tout cela n'a pas eu le succès escompté parce que c'est toujours très difficile de publier des choses scientifiques avec lesquelles on ne peut pas gagner beaucoup d'argent et l'on doit avoir beaucoup de sponsors.

Une autre série fondée dans les années 50, après la seconde guerre mondiale, c'est celle des travaux scientifiques, et nous en avons publié jusqu'à nos jours 36 volumes. De temps en temps on peut gagner un peu d'argent sur ces volumes-là. Nous avons aussi des volumes qui sont intéressants pour la tradition française. C'était le mari d'une sœur des Frères Grimm qui était en France. Récemment nous avons pu publier ses mémoires et une partie est consacrée à la France.

Avec beaucoup de succès, nous avons organisé de nombreuses expositions et nous avons deux séries de catalogues. Une grande série avec les catalogues des grandes expositions, et avec ces publications-là on peut gagner beaucoup d'argent. La plupart ont été vendues. Puis nous avons aussi une série de grand format dans laquelle nous publions des artistes qui ont fait des illustrations des contes des Frères Grimm, ou des illustrations d'autres traditions de contes notamment la tradition des contes arabes. Cette tradition-là joue un très grand rôle entre la France et l'Allemagne parce que c'était Antoine Vallon qui a fait la première publication européenne en 1704 à Paris, et les Frères Grimm ont naturellement lu tous ces documents. En ce qui les concerne, c'est un thème international et en général je n'ai pas beaucoup de problèmes pour leur faire de la publicité en France, aux États-Unis, en Corée, au Japon, en Chine, Russie, etc... Nous avons une très grande collaboration avec d'autres maisons d'écrivain, avec d'autres maisons d'édition où nous faisons des publications autour des Frères Grimm dans d'autres langues. En ce qui concerne la France, récemment nous avons publié deux volumes sur les relations des Frères Grimm avec les réfugiés français, avec les protestants provenant de la région du Dauphiné, et notamment cette région-là joue un très grand rôle parce que les conteuses des Frères Grimm viennent en partie du Dauphiné et elles ont raconté les fameux contes français comme *la Belle au bois dormant*, *Cendrillon* ou *le Petit Chaperon rouge*, et ça joue naturellement pour nous un très grand rôle. Nous avons une relation très amicale avec une association de descendants catholiques qui ne sont pas réfugiés en Allemagne, qui sont restés en France et sont devenus catholiques. Nous organisons de temps en temps des expositions autour des Grimm et des protestants sur le mont Dauphin ou à Gap.

Mais notre succès le plus grand en ce qui concerne les publications, c'est le *journal des Frères Grimm* fondé en 2006. En ce qui concerne nos autres publications, là nous avons un tirage de 200, 300, 400, 500 exemplaires. En ce qui concerne le *journal des Frères Grimm* nous avons un tirage de 5 000 exemplaires. Il a un grand succès, et sur le plan financier c'est très agréable pour l'association car nous finançons l'impression avec de la publicité d'entreprises autour de Kassel, et la mise en page du journal, nous la faisons en collaboration avec des étudiants de Kassel et de l'Université de Marbourg. Jusqu'à nos jours, nous avons publié six numéros et je viens de faire le septième avant Noël.

Dans le journal, naturellement, nous avons comme thèmes les contes des Frères Grimm, mais aussi leurs activités sur le plan politique, par exemple leur fameuse protestation avec d'autres professeurs de l'Université de Göttingen contre le roi de Hanovre, en 1837. D'autres thèmes, les Frères Grimm en Amérique, où nous avons fait récemment une très grande exposition dans le Wisconsin.

Voilà la vérité sur le *Petit chaperon rouge*. Vous savez que chez Charles Perrault nous n'avons pas une "happy end" à la fin, la grand-mère et le *Petit chaperon rouge* sont mangés par le loup et on a une petite morale de la fin du XVII^{ème} comme quoi les jeunes femmes ne doivent pas avoir de relations avec les hommes trop tôt, etc. Et ce sont les Frères Grimm qui ont trouvé une solution. A la fin le *Petit chaperon rouge* et la grand-mère sont sauvées et le loup est puni. Voilà c'est l'article sur la vérité du *Petit chaperon rouge* !

Le *journal des Frères Grimm*, c'est aussi un journal avec beaucoup de thèmes. Récemment nous avons eu le bicentenaire de la première publication des contes, et à ce moment-là l'association y a fait une contribution pour sauver l'euro, parce que vous savez qu'on a eu le portrait des Frères Grimm sur le billet de 1 000 DM, puis on a détruit le deutsche mark et on a inventé l'euro ainsi que la crise de l'euro. Mais en 2012, nous avons fait en collaboration avec notre ministre des Finances une pièce de 10 euros avec le portrait des Frères Grimm et nous prolongeons cette activité avec des pièces de monnaie de 10 euros avec *Blanche neige* et autres contes. Chaque année maintenant en Allemagne vous pouvez avoir ces pièces-là et ça a sauvé l'euro jusqu'à nos jours...

Pendant les années 2012 et 2013, on a développé une très grande activité autour des Frères Grimm, on a fait des expositions aux États-Unis, au Japon, des conférences scientifiques à Rome, et on a aussi un grand projet en France, avec les Universités de Clermont-Ferrand et de Nantes autour des réécritures des contes de Grimm. Nous voulons rechercher l'influence des Frères Grimm dans beaucoup de terrains du futur, c'est-à-dire la réécriture de leurs contes dans l'opéra, les ballets, la musique, les films, l'Internet, et dans le *journal des Frères Grimm* on peut lire cela.

Si vous êtes intéressés par notre activité, nous avons un site Internet et j'espère que nous pourrons développer au futur des pages en langue française car on a déjà des pages en anglais et en japonais par exemple. Voilà, vous avez eu une brève présentation de l'activité des Frères Grimm autour des éditions et des revues.

Merci beaucoup.

J.C. Ragot :

Je suis toujours admiratif parce que c'est une présentation extrêmement professionnelle, pleine d'humour, très claire et en français. Merci beaucoup.

Alors c'est intéressant parce qu'on voit qu'il y a une sorte d'unité. Cette association des Frères Grimm est à la manœuvre à la fois sur les publications, les expositions, sur le fonds bibliothécaire, et donc il y a une grande unité de réflexion stratégique, politique, autour de cela. La maison elle-même, c'est la propriété de la commune, donc l'association n'est pas propriétaire du lieu, mais par contre c'est elle qui est propriétaire du fonds, de la bibliothèque, et c'est elle qui, de façon bien coordonnée, développe toute la politique de publication.

Synthèse des travaux

Jean-Claude Ragot **Président de la Fédération**

Il me revient de dire quelques mots. Je ne vais pas faire une vraie synthèse parce que je suis un peu fatigué et vous aussi. Je vais juste survoler un peu rapidement nos débats. J'ai noté trois ou quatre idées au passage, en commençant par l'intervention de Jean-Christophe Rufin que j'ai trouvée tout à fait intéressante en soi parce qu'il s'est raconté, on le sent dans son récit. Il a notamment parlé de la didactique entre le mouvement et l'enracinement qui étaient pour lui au cœur de la création, en prenant son propre exemple : "Je me sens suffisamment enraciné pour avoir envie de me déplacer et c'est en me déplaçant que je peux créer, contrairement à Henri Troyat dans le fauteuil duquel je suis désormais assis à l'Académie française, qui, lui, a écrit toute son œuvre dans son appartement sans pratiquement en sortir, mais il faut dire qu'il avait tout vécu avant et donc c'était sa vie antérieure qui lui permettait de nourrir sa création". Et puis je note aussi chez Jean-Christophe Rufin sa déception de voir la façon dont les études médicales avaient évolué. Je suis frappé par le fait que la génération précédente allait faire ses humanités avec des médecins qui parlaient latin, grec. Il dit "nous sommes dans un tunnel". La formation aux études médicales s'est privée pendant X années de lire, de réfléchir. On apprend, on apprend, on apprend et il espérait, et c'est peut-être une évolution qu'on voit en ce moment avec quelques appels du pied de certaines facultés de médecine vis-à-vis des facultés de lettres, réintroduire un peu d'humanités avec un "s" dans les études médicales.

Sur les revues d'auteur elles-mêmes, André Chabin nous a dit que ce qui était important pour lui, c'était la tension entre la ferveur et la recherche, qu'il ne fallait pas opposer l'une à l'autre, qu'il n'y avait pas les universitaires d'un côté et les amoureux de l'autre. Il y avait des universitaires amoureux de l'auteur, des amoureux capables de faire de la recherche et ce n'était pas là le bon clivage, mais il fallait au contraire essayer d'avoir dans nos revues à la fois de la ferveur et un niveau de qualité qui permettait d'en élargir l'audience.

On a vu à travers plusieurs exemples, y compris ceux de Martine Sagaert, la façon dont on avait évolué dans le temps. C'est vrai qu'au début, les bulletins étaient chargés de la vie de l'association, du rapport du trésorier, c'était un support qui était un peu complet. On voit qu'aujourd'hui les typologies se distinguent. On a compris à travers l'exposé de Bernhard Lauer qu'il y avait des éditions scientifiques d'un côté, des catalogues d'expositions de l'autre, et puis un journal, et que le journal était une façon d'apporter des informations sur un tirage beaucoup plus important, alors que de l'autre côté la revue, l'édition scientifique était de grande qualité mais avec une audience plus limitée et on retombe dans des tirages de l'ordre de 200, 300, 400, 500 exemplaires.

Patricia Sustrac nous a dit que ses revues, de son point de vue, étaient des revues de critique aussi bien que de création. La question était, par exemple au niveau des *Cahiers Max Jacob*, comment nourrir la revue par des contributions de lauréats du Prix Max Jacob ? Autrement dit, comment faire participer des gens qui ont été retenus en leur demandant ce qu'ils pensaient de l'auteur, de façon à ce qu'il n'y ait pas seulement des études de type universitaire ou strictement bénévole, mais qu'il y ait aussi le regard d'écrivains s'intéressant à l'auteur. Donc revue de critique, revue de création.

Christian Morzevski nous a parlé entre autres choses des critères d'évaluation des revues. D'ailleurs l'université est sensible à l'existence d'un comité de rédaction, d'un comité de lecture, d'une évaluation des articles sélectionnés en double aveugle, alors là on grimpe dans le niveau d'exigence ou d'évaluation sur le taux de rejet des articles proposés. Ma revue ne prend que 40 % des articles qui lui sont envoyés par exemple. Et puis enfin les facteurs d'impact avec toutes les évaluations multiples des

universitaires. L'idée est ce qu'il faut se placer dans la logique d'essayer de repérer le niveau de sa revue, ou en tout cas d'améliorer nos propres revues en essayant au minimum d'avoir un comité de rédaction avec un directeur scientifique. Et sans aller jusqu'à afficher son taux de rejet, avoir pour le moins un minimum de conseils et de compétences autour de soi pour s'assurer que la revue reste de qualité.

Ensuite, les maisons d'écrivain elles-mêmes publient. Benjamin Findinier nous a fait la liste exhaustive des différents types de publications, depuis la brochure de présentation de la maison jusqu'au catalogue d'exposition, en passant par les livrets de visite. C'est quelque chose qui, de son point de vue, mériterait qu'une étude soit faite en allant un peu plus loin sur les politiques de publication des maisons.

Patricia Sustrac est revenue ce matin au niveau des droits et c'est vrai qu'elle a pu souligner la difficulté dans laquelle nous sommes aujourd'hui de voir nos institutions publiques obligées d'aller vers la rentabilité. C'est un peu le problème de la transformation du geste, nous sommes publics et nous devons équilibrer nos comptes. C'est toujours le problème de la relation à l'argent, c'est un peu compliqué. Quand on doit aller vers l'argent, quelquefois on exagère. La BnF, c'est un peu ennuyeux qu'elle nous dise "cher client". Ce n'est pas forcément une bonne chose. On voit la façon dont Bernhard Lauer nous parle de sa relation à l'argent. Il est directeur d'une association, il faut qu'il équilibre son budget. Il est capable de dire très clairement là où il en perd, là où il en gagne. Ce n'est pas pour autant qu'il tombe dans les dérives que d'autres lui tendraient, comme par exemple constituer un centre de loisirs à la Walt Disney autour des frères Grimm. Ce sont des projets qui le menacent parce que d'autres y pensent bien entendu. C'est compliqué d'avoir à la fois le maintien de la rigueur sur le fait que nous sommes au service des textes et dans une vocation un peu publique dans notre esprit, et en même temps d'avoir suffisamment de financements pour pouvoir continuer nos activités, ce qui n'est pas simple. Et quand Patricia a dit "je vous fais un geste commercial exceptionnel et non renouvelable en vous accordant une remise de 2,50 euros", il ne faut pas se moquer du monde, c'est un peu excessif.

Mais je ne veux pas critiquer plus avant la BnF, parce qu'il y a un de ses représentants dans la salle. Je veux le remercier et le saluer d'être venu travailler avec nous aujourd'hui, ce que le CNL n'a pas fait. Et je vais en profiter pour critiquer au passage le CNL donc, et non pas la BnF, en lui disant ce n'est pas très sympathique de ne pas avoir voulu venir nous rencontrer, sans doute un peu inquiet d'avoir parmi nous quelques dizaines de demandeurs sautant sur l'intéressé en lui disant "Dites, au niveau du financement de nos revues, pourquoi est-ce que je n'ai que..., alors que mon voisin a...?". Eh bien, ils ont finalement décidé qu'il était urgent d'attendre et que peut-être en janvier, lorsque leur nouveau règlement sera sorti, ils pourraient nous le communiquer par écrit. Alors ouh ! pour le CNL et bravo à la BnF qui nous a, sur ce plan-là, aidés.

Une chose qui me frappe beaucoup, c'est que nous avons très peu parlé de diffusion. Et, d'une certaine façon, j'en tire une conclusion qui est la suivante. Je pense que nous sommes dans ce domaine des revues d'auteur dans une sorte de mutation. Nous venons d'une époque où nous pouvions fonctionner avec nos 200, 300 adhérents, parce que c'était comme cela. Lorsque les Amis de François Mauriac se sont constitués à Bordeaux, il y a eu d'emblée 300 adhérents parce que le préfet s'y est mis en tête, etc. Ce n'était pas très difficile, sur un auteur connu, de réunir 300 adhérents. Aujourd'hui qui est prêt à dire "je vais adhérer" avec un bulletin à l'ancienne, un chèque de 30 ou 20 euros, pour faire quoi ? une visite par an ? recevoir le bulletin ? Ce n'est plus tellement dans l'air du temps. Autrement dit, si nous voulons servir notre auteur, quel est le bon moyen de le faire ? Qui visons-nous ? Nous n'en avons pas suffisamment parlé. A qui destine-t-on notre travail ? Et quand on va vouloir réfléchir à notre ligne éditoriale, il va falloir la penser en fonction du public que nous voulons atteindre. C'est-à-dire que notre réflexion, notre logique doit être autour de "Est-ce que je continue à travailler en petit comité pour servir 50 de mes amis, en espérant avoir des subventions suffisantes pour pouvoir équilibrer mes comptes ? ou est-ce que j'essaie d'avoir une ambition un peu plus grande qui suppose d'identifier les publics auxquels je m'adresse, de savoir comment répondre à leurs attentes, et le moyen de les toucher, le contenu de ce qu'on veut leur dire va dépendre de la réponse à cette question,

numérisation ou pas. Nous sommes souvent, comme beaucoup de français en général, centrés sur la fabrication. Nous sommes des ingénieurs, on conçoit, on met au point un beau prototype. Mais finalement pour qui ? Est-ce que ça correspond aux besoins, aux attentes ? Est-ce que les attentes n'ont pas évolué ? Ne sommes-nous pas en train de décrocher par rapport à ces attentes ?

Donc je pense que notre modèle d'association d'amis d'auteur à l'ancienne, avec petit bulletin, petit chèque, petite revue, j'exagère un peu, est décalée par rapport à l'évolution dans laquelle nous nous trouvons, alors que nous sommes au service de quelque chose qui est tout à fait valable. Autrement dit, n'y a-t-il pas de nouveaux moyens pour atteindre des objectifs que l'on n'a pas tout à fait requalifiés. Voilà. Je m'arrête sur cette grande interrogation.

Je voudrais remercier Jacques Mény, parce qu'il a préparé tout ce programme avec le comité de pilotage. Je voudrais remercier Sophie pour toute l'organisation pratique de ces Rencontres très importantes, et vous dire que demain nous avons rendez-vous pour ceux qui nous suivent jusqu'au bout, à la Chapelle-d'Angillon. La maison natale d'Alain-Fournier se trouve dans la grande rue à gauche quand on vient de Bourges. C'est sur la route de Paris. Il y a une plaque de la Fédération sur la porte. On peut facilement se garer tout le long de la rue.

Merci beaucoup de votre attention et de votre participation. Merci d'être restés jusqu'au bout et rendez-vous peut-être demain matin, je l'espère.

Quelques idées post-Rencontres...

Dominique Panchèvre **Directeur de l'ARL de Haute-Normandie**

Un point crucial a été évoqué lors de la conclusion de Jean-Claude Ragot : le changement de paradigme nécessaire que les structures éditrices de revues d'auteurs doivent opérer afin d'élargir leur lectorat et de rendre leur diffusion plus efficiente. Et il ne s'agit pas seulement de la question numérique, évidemment.

- Penser à associer les étudiants en école d'art, et notamment ceux qui suivent les enseignements de graphiste ou de *web designer*, est une très belle idée qui fonctionne. Par exemple, en région Haute-Normandie, dans un contexte un peu différent, entre l'[ESADHaR](#) (École supérieure d'art et design Le Havre Rouen) et la revue expérimentale [Numéro ZÉRO](#) pour laquelle les étudiants ont cette année réalisé les affiches des huit rencontres publiques en sérigraphie dans des conditions réelles de fabrication (cahier des charges, budget, etc.). J'ai par ailleurs mis en relation cette revue avec Saïd Mohamed, professeur d'édition à l'École Estienne (Paris) et poète (*L'éponge des mots*, par exemple) pour qu'elle entame avec les étudiants de l'École une réflexion sur la création de leur revue papier (mais cela est une autre histoire que je pourrai développer si cela vous intéresse). Il est en effet très important de soigner la qualité de la couverture, comme celle du papier, de la typographie, des illustrations, de la mise en page, autant que celle des contenus.
- Dans le même temps, et pour ne pas m'engouffrer dans le débat stérile de la substitution pure et dure de l'édition papier par l'édition numérique, il existe des propositions complémentaires. Par exemple, l'idée simple "d'augmenter" la revue papier, sans en changer fondamentalement la structure, en proposant des prolongements d'articles ou des articles supplémentaires sous une forme numérique (site, blog ou revue numérique), accessibles par un QR code situé après l'article entier ou après un titre agrémenté d'une ou deux lignes d'appel sur la revue papier (appareil critique, articles voisins ou contradictoires, rappel d'articles anciens cités en référence, illustrations, textes juridiques, enregistrements sonores et vidéos de rencontres, conférences, interviews, reportages, liens vers *Gallica* ou d'autres sites, ou encore choix délibéré de réduire le volume de la revue papier, etc.). Articles en ligne, donc, qui sont soit indexés sur des articles entiers contenus dans la revue papier et qu'ils complètent, soit le développement d'accroches ; tous étant susceptibles d'accepter les commentaires des lecteurs, créant de fait une communauté élargie de contributeurs de deuxième niveau. C'est aussi une façon de prendre le pouls des lecteurs quant à la lecture numérique de la revue. L'Agence régionale du livre de Haute-Normandie (ARL) a consacré l'an dernier le dossier du #21 de sa revue trimestrielle, *Publication(s)*, aux revues littéraires. Bien qu'il ne s'agisse pas tout à fait du même type de revue que celui proposé par votre communauté, je vous engage à [lire la page 11 du dossier](#) qui pose la question du numérique (le reste du dossier aussi, si vous le souhaitez, ainsi que la carte blanche à André Chabin qui ouvre la livraison).
- Pour ce qui relève de l'impression des revues, catalogues, affiches ou dépliants et marque-pages, je suis convaincu, comme cela a été dit, qu'il est toujours possible en cherchant un peu de trouver des imprimeurs locaux ou, à tout le moins, français, qui pratiquent des tarifs accessibles. Par ailleurs, pour toutes les impressions comportant une iconographie en couleurs, la proximité de l'imprimeur permet au directeur de la publication et / ou au graphiste de venir "au pied de la machine" pour le calage des couleurs, plus sûr que les chromalins, qui sont un

peu onéreux et moins fiables dorénavant dans la majorité des cas puisqu'ils sont le plus souvent réalisés à partir de fichiers numériques et non plus à partir de films.

- En lien avec le point précédent, il pourrait s'avérer utile d'alimenter à la Fédération une base d'informations techniques (et datées) sur des sujets particuliers : imprimeurs, types de papiers, modes de diffusion, coordonnées de graphistes *print* ou *web*, de correcteurs – stagiaires ou non –, astuces pour les envois postaux, etc. Ainsi, une ressource intéressante pour une revue pourrait être partagée avec l'ensemble des adhérents.
- En complément du très concis exposé de Patricia Sustrac, il faut préciser que le droit moral, qui est attaché à l'auteur, est inaliénable, perpétuel et imprescriptible ; il s'applique de manière identique aux œuvres déclarées vacantes. Lire les [informations détaillées](#) issues du CPI sur le site de la Société des gens de lettres (SGDL). Pour toute information, vous pouvez contacter sa responsable juridique, très efficace, Valérie Barthez (01.53.10.12.19 / juridique@sgdl.org), y compris s'il s'agit d'organiser une formation.
- La question de la numérisation des revues d'auteurs, en complément des propos très clairs d'Arnaud Dhermy, pourrait être envisagée à l'échelon régional en intégrant le [Pôle associé](#) de votre région, si celle-ci en a contractualisé un avec la BnF. La DRAC et la structure régionale pour le livre (SRL) en font généralement partie, et, selon les régions, des BM, des BU et le Conseil régional (Languedoc Roussillon, par exemple). Il est important de vous rapprocher de la SRL, de la DRAC et de la BnF (Arnaud Dhermy) pour vérifier la possibilité d'inscrire cette numérisation dans le cadre de la prochaine convention quinquennale du Pôle associé que la BnF va contractualiser avec les établissements des régions, et notamment pour bénéficier du marché de numérisation de masse conclu par la BnF et qui court jusqu'en 2017.
En ce qui concerne la Haute-Normandie, nous allons définir début décembre les pistes du contenu de notre future convention quinquennale 2015-2019 entre la BnF, la DRAC, la Ville du Havre, celle de Rouen et l'ARL (qui en sont les cinq contractants). Nous avons prévu d'orienter nos efforts vers la numérisation des publications des sociétés savantes ; les discussions qui ont eu cours lors de ces deux journées m'incitent à penser que je vais proposer également aux revues d'auteur d'y participer. L'ARL tiendra la Fédération au courant de l'avancée des démarches et de la méthode mise en œuvre.

Très satisfait des échanges collectifs et individuels qui m'ont nourri tout au long de ces deux journées, je reste très attentif à vos travaux à venir.